

# FONDS D'ÉTUDES ET DE MISSIONS D'EXPERTISES TECHNIQUES

NI : 15589/11

BOL/0602811

## RAPPORT ANNUEL 2009

### INFORMATIONS DE BASE SUR LA PRESTATION

Pays	:	BOLIVIE
Secteur et sous –secteur CAD	:	43010
Institution nationale ou régionale chargée de l'exécution	:	Vice-ministère des Investissements Publics et du Financement Extérieur
Agences d'exécution	:	Coopération Technique Belge
Nombre d'experts en coopération internationale de la CT	:	Aucun
Date de reprise de l'ancienne prestation	:	
Selon CMO	:	12 décembre 2000
Effective	:	02 février 2002 (Echange de Lettres)
Date de clôture de l'ancienne prestation	:	
Selon AS/CS	:	31 décembre 2005
Date de signature de la Nouvelle Convention Spécifique	:	9 juin 2006
Date de signature du Nouveau CMO	:	9 novembre 2006
Date de signature de l'avenant au CMO	:	18 janvier 2008
Date de clôture de la prestation	:	8 juin 2011
Modalités de gestion de la prestation	:	Cogestion
Budget total de la nouvelle prestation	:	1.000.000 EUR (Nouvelle CS) + 292.161,61 EUR (Solde Ancienne CS, voir Avenant CMO)
Période couverte par le rapport	:	1 <sup>er</sup> janvier 2009 – 31 décembre 2009

Annexe : Etat des recettes et des dépenses au 31 décembre 2009



EMPOWERING  
DEVELOPMENT



# 1<sup>ère</sup> PARTIE : RAPPORT NARRATIF

## 1. Antécédents

Le Fonds d'Etudes a été créé par la loi belge du 10 août 1981. Cette contribution non remboursable est destinée au financement des études de préinvestissement, y compris les études d'identification, de préfaisabilité, de faisabilité et de préparation de cahiers de charges et de dossiers technique, ainsi que les missions d'expertises technique de courtes durées liées aux projets en cours ou à réaliser.

Les projets faisant l'objet des études et des missions d'expertise technique doivent (i) s'inscrire dans les objectifs de développement économique et social de la Bolivie et de la politique belge en matière de coopération, d'une part, et (ii) favoriser le transfert de technologie et de savoir-faire entre les deux pays et avoir un impact positif sur le développement de leurs activités économiques, d'autre part.

L'utilisation de cette contribution est réservée au secteur public.

Un arrangement particulier est signé dans ce cadre entre la Belgique et le pays bénéficiaire, celui-ci peut-être sujet d'adaptation ou d'avenant via l'échange de lettres.

Le Fonds d'Etudes et de Missions d'Expertises Techniques belgo-bolivien (le Fonds d'Etudes) fonctionne en Bolivie depuis le 9 novembre 1990, suite aux dispositions et accords pris lors de la Réunion de la Commission Mixte belgo-bolivienne de la Coopération au Développement réunie à La Paz le 3 novembre 1989.

Le Vice-ministère des Investissements Publics et du Financement Extérieur (VIPFE) qui dépend aujourd'hui du Ministère de la Planification du Développement est l'entité nationale qui coordonne la coopération internationale en Bolivie et par laquelle transitent toutes les demandes de financement.

Il faut distinguer les cinq phases suivantes :

- Une première phase de 1990 à 1993 concerne l'Accord Particulier du premier Fonds d'Etudes signé le 9 novembre 1990 pour une contribution financière de 1.100 000,00 USD à charge de la Section de Coopération de l'Ambassade de Belgique
- Une deuxième phase de 1993 à 2000 concerne l'Accord Particulier du deuxième Fonds d'Etudes signé le 17 décembre 1993 pour une contribution financière de 1 340.611,59 USD à charge de la Section de Coopération de l'Ambassade de Belgique. Cette phase a fait l'objet de quatre échanges de lettres visant à prolonger cet Accord Particulier.
- Une troisième phase de 2000 à 2002 s'inscrit dans le cadre de la Réforme de la Coopération Belge et concerne le deuxième Fonds d'Etudes. Durant cette période ce Fonds faisait l'objet de la reprise remise entre l'Ambassade de Belgique et la Coopération Technique Belge (CTB). La Convention de Reprise de la Gestion et de la Mise en Œuvre de l'intervention en cours dénommée « Fonds destiné au Financement d'Etudes et de Missions d'Expertises Techniques » a été signée par la CTB et l'Etat Belge le 12 décembre 2000. A date de la reprise et sur base des informations disponibles, le solde du don en numéraire, objet de la contribution belge, est estimé à un montant de 771 20,97 EUR. Cette phase a fait l'objet de deux échanges de lettres visant à prolonger l'Accord Particulier.

- Une quatrième phase de 2002 à 2005 concerne la mise en œuvre effective du deuxième Fonds d'Etudes transféré à la CTB (contribution financière transférée à la CTB de 771 320,97 EUR), dans le cadre de la cogestion entre la CTB et le VIPFE. Cette phase a fait l'objet de deux échanges de lettres visant à prolonger l'Accord Particulier jusqu'au 31 décembre 2005
- Une cinquième phase de 2006 à 2011 donne continuité à l'Accord Particulier signé le 9 novembre 1990, dans le cadre de la cogestion entre la CTB et le VIPFE. Cette cinquième phase a débuté le 9 juin 2006 avec la signature de la Convention Spécifique d'un montant additionnel de 1.000 000 EUR. Le solde de la quatrième phase (335 760,23 EUR) est transféré dans cette nouvelle convention.

Le/la Vice-ministre des Investissements Publics et du Financement Extérieur, le/la Conseiller/ère de Coopération Internationale de l'Ambassade de Belgique et le Représentant résident de la CTB sont les membres de la Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL), dénommée Comité Opératif (CO), dont la composition et les compétences ont été définies le 21 mars 2000 lors de la IV<sup>ème</sup> Commission Mixte. Ce CO fait également fonction de Comité des Partenaires en application de la méthode PRIMA. Il représente donc la concrétisation du processus participatif prévu par cette méthodologie. Sa mise en œuvre a été longue et a coûté des efforts considérables mais a constitué un succès indéniable en matière de partenariat pour l'approbation des interventions à charge du Fonds d'Etudes.

Pour la cogestion des comptes du Fonds d'Etudes, l'Etat belge a désigné le Représentant résident de la CTB comme coordonnateur chargé de liquider et d'ordonnancer les dépenses imputables au Fonds d'Etudes. Par l'échange de lettres du 4 décembre 2001, le VIPFE est désigné par l'Etat Bolivien comme étant l'ordonnateur.

## **2. En partant des Résultats Intermédiaires de la prestation, liste des principales activités et réalisations de la prestation par rapport à ses objectifs et au plan d'activités de la période sous revue**

### **2.1. Etudes identifiées sur le solde de l'antérieure Convention Spécifique du Fonds d'Etudes et de Missions Techniques**

L'Etude suivante qui correspond au solde budgétaire de l'antérieure Convention spécifique était en cours d'exécution en 2009 :

#### **2.1.1. "Consultoría Desarrollo de la Infraestructura Espacial Estadística – Departamento de La Paz"**

L'étude visait à renforcer la capacité technique de l'Institut National de Statistiques (INE) grâce au développement de logiciels.

La résolution de financement a été signée le 22 septembre 2005 par le CO.

La Convention Interinstitutionnelle de Financement (CIF) a été signée le 10 novembre 2005.

Cette étude est financée sur le PRONAPRES dont le budget fait partie du Fonds d'Etudes.

Au 31 décembre 2008, la procédure d'appel d'offres n'avait pas encore été lancée. Comme le précise le tableau d'exécution financière en annexe, aucun fonds n'avait donc été déboursé.

La Représentation de la CTB a demandé à plusieurs reprises au VIPFE de l'informer au sujet de la situation d'avancement de ce dossier.

En 2009, le VIPFE a informé la CTB que la sollicitude de financement de cette étude avait été retirée à la demande de l'Institut National de Statistiques.

### **2.2 Etudes identifiées sur le budget de l'actuelle Convention Spécifique du Fonds d'Etudes et de Missions Techniques**

#### **2.2.1 « Estudio para las obras de protección contra inundaciones en la ciudad de Trinidad »**

L'étude de formulation vise à renforcer et protéger la ville de Trinidad, capitale du Département du Béni, contre les inondations.

Le Commando d'Ingénierie de l'Armée sera responsable de l'exécution de cette étude et le Fonds National d'Investissement Productif et Social (FPS) en réalisera le suivi et la supervision.

La résolution de financement a été signée le 10 avril 2007 par le CO.

La CIF a été signée le 19 juillet 2007.

Le contrat d'exécution a été signé le 8 août 2007.

Une avance de fonds a été effectuée en octobre 2007, un premier paiement en mai 2008 et un deuxième paiement en septembre 2008

Le contrat a été prolongé dans un premier temps jusqu'au 31 mai 2008 puis jusqu'au 31 août 2008

Au début du mois de décembre 2008, le Représentant Résident de la CTB a effectué une mission de suivi de l'étude à Trinidad. Il a été agréablement surpris de la situation d'avancement de cette étude et a pu échanger beaucoup d'informations avec le responsable du FPS et le représentant du Commando d'Ingénierie de l'Armée du Bénin. Les mauvaises conditions climatiques propres à ce département et les termes de référence de l'étude jugés trop ambitieux, pourraient justifier un nouvel addenda pour permettre d'atteindre les résultats attendus.

Les derniers paiements correspondant à cette étude ont été réalisés dans le courant de l'année 2009 (Voir annexe) après avoir prolongé à nouveau le contrat de services. Cette étude est donc clôturée.

### 2.2.2 "Fondo Concursable de Preinversión Municipal"

Le projet vise à renforcer les petites municipalités de catégorie C (entre 15 001 et 50.000 habitants) en leur donnant l'opportunité de leur financer des études de pré investissement et en encourageant l'utilisation des méthodologies du Système National d'Investissement Public (SNIP)

La résolution de financement a été signée le 10 avril 2007.

L'appel d'offre a été lancé le 16 août 2007.

Les CIF seront signés ultérieurement dès que les dossiers seront sélectionnés.

La CTB a participé à l'ouverture des plis et à plusieurs réunions de qualification. Une vingtaine de demandes de financement ont été reçues et les dossiers ont été examinés sur base du règlement établi dans le cadre de cet appel d'offre. Comme cette initiative représente une première opportunité pour ces municipalités, le VIPFE a dû faire preuve d'indulgence en demandant aux intéressés de compléter les propositions qui ne réunissaient pas tous les critères nécessaires pour pouvoir qualifier ce processus d'appel d'offre au lieu de le déclarer désert.

Les 6 projets suivants ont finalement été sélectionnés :

- Implementación sistema de residuos sólidos - La Guardia
- Construcción sistema de alcantarillado sanitario - El Carmen Km 9
- Construcción hospital segundo nivel - Cotoca
- Construcción Sistema de alcantarillado sanitario 2º anillo - Cotoca
- Implementación sistema de residuos sólidos - El Torno
- Construcción sistema de microriego - Guaracal

Au mois de septembre 2008, la Représentation de la CTB a approuvé les termes de références et le financement des 4 premiers projets, les documents concernant les 2 derniers projets devront être présentés sous peu à la CTB.

Les 2 premiers contrats d'exécution ont signés avec les municipalités concernées et les versements des avances ont été réalisés dans le courant du dernier trimestre 2009 (Voir annexe).

### **3. Liste des principaux problèmes influençant l'exécution et l'impact de la prestation et commentaires**

#### **3.1 Nature de la prestation**

Le Fonds d'Études de la Coopération belgo-bolivienne est le seul fonds de préinvestissement de la Coopération bilatérale directe financé par un don en Bolivie.

Il existe un fonds semblable financé par un crédit de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) dont le mécanisme privilégié pour accéder à ses ressources est le concours d'où l'appellation « fonds concursable ».

Les différents interlocuteurs de la Coopération belge, ministres et vice-ministres, paraissent toujours surpris de découvrir l'existence du Fonds d'Études de la Coopération belgo-bolivienne

Cette méconnaissance des plus hauts responsables de l'État peut s'expliquer de 3 manières :

- la durée extrêmement limitée de leur mandat qui leur permette à peine de découvrir le périmètre de leurs attributions ;
- la lourdeur des procédures imposées par le Vice-ministère des Investissements Publics et du Financement Extérieur (VIPFE) propres à décourager les fonctionnaires qui voudraient soumettre à leur autorité les perspectives d'accès aux ressources du Fonds d'Études ;
- la suspicion généralisée que provoque de plus en plus, au sein de l'administration publique, tout appel d'offres de services auprès de consultants étrangers et nationaux

#### **3.2 Nature des études**

Le Fonds d'Études, tout comme le Fonds de Contre Valeur (FCV), a permis de répondre à une demande non (totalement) satisfaite dans des domaines très différents grâce à un mécanisme de décision simple basé sur l'aval du Comité Opératif (de conception belge) qui réunit le Vice-ministre de l'Investissement Public et du Financement Extérieur (VIPFE), l'Attaché ou le/la Conseiller/ère de Coopération Internationale de l'Ambassade de Belgique et le Représentant résident de la CTB, où se prennent les décisions concernant la coopération entre la Belgique et la Bolivie et qui correspond dans d'autres pays au Comité des Partenaires

Cette structure de concertation très légère a pu décider en étroite concertation de la destination des fonds en fonction de l'intérêt des demandes des départements ministériels et des institutions publiques.

Le Fonds d'Études a permis de financer des études aussi différentes que

- des études du développement économique non agricole dans des régions déprimées ;
- des études de filières de production agricoles dans des régions offrant des potentialités agricoles ;
- des études de faisabilité de routes et de voiries urbaines ;
- des études d'appui institutionnel au VIPFE

### 3.3 Impact des études sur le portefeuille de la Coopération belge

Tout comme l'année précédente, il faut se rendre à l'évidence que le Fonds d'Etudes n'est guère utilisé dans le cadre des programmes/projets de la Coopération bilatérale entre la Belgique en cours d'exécution et la Bolivie ou de la préparation du Programme Indicatif de Coopération (PIC).

En raison de son rôle d'interlocuteur privilégié de la coopération internationale et de son rôle au sein du Comité Opératif, le VIPFE a bénéficié et bénéficie du financement de plusieurs études qu'il est possible de qualifier d'appui institutionnel mais dont les effets n'ont aucune incidence sur l'amélioration des mécanismes de coopération entre la Belgique et la Bolivie.

Suite à cette situation la nouvelle Convention Spécifique précise que les ressources de ce fonds seront utilisées de manière équitable pour les études des projets identifiés dans le cadre du PIC et de projets présentés hors PIC dans le cadre du Plan National de Développement (PND).

### 3.4 Rôle du VIPFE

Comme les décisions concernant le Fonds d'Etudes et le FCV sont prises dans le cadre du CO et que dans les deux cas, le VIPFE est pratiquement l'unique véritable partenaire de la Coopération belge, les remarques formulées dans le rapport annuel sur le FCV sont également d'application ici.

La Coopération belge a fait preuve d'une capacité remarquable d'écoute à la demande bolivienne et d'une faculté exceptionnelle d'adaptation à son évolution politique et institutionnelle puisqu'au cours des deux dernières années, elle a dû tenir compte de trois administrations aux options politiques différentes et traiter au sein du Comité Opératif avec six vice-ministres successifs.

S'il est incontestable que les mécanismes de concertation et de décision au sein du Comité Opératif sont simples et rapides, le fonctionnement interne du VIPFE est souvent un frein ou obstacle à ce que les décisions deviennent opérationnelles.

Outre les difficultés d'obtenir des procès-verbaux après une réunion et de faire signer les participants au bas de ces mêmes procès-verbaux, il néglige les règles élémentaires découlant de l'application de la Convention Spécifique au Fonds d'Etudes. En outre, il privilégie ses pratiques internes par rapport aux normes boliviennes et, a fortiori, aux normes belges.

C'est ainsi qu'il lui arrive d'omettre de procéder à certaines actions qui relèvent uniquement de sa compétence comme l'inscription des fonds de contrepartie au Budget Général de la Nation (BGN) ou bien il impose la signature d'une Convention Interinstitutionnelle de Financement (CIF) comme étape intermédiaire entre la Résolution de Financement qui relève du Comité Opératif et la signature d'un contrat d'exécution.

Ces disfonctionnements ont pour conséquence de semer la confusion et de générer des retards considérables.



## **2<sup>ème</sup> PARTIE : ANNEXE**

ANNEXE : Etat des recettes et dépenses au 31 décembre 2009



# Budget vs Actuals (Year to Month, Last 5 Years) of BOL0602811

Project Title : Fondo de estudios y de consultorias

Budget Version : E4

Currency : EUR

YTM :

Year to month : 31/12/2009

Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2005	2006	2007	2008	Expenses Total	Balance	% Exec
<b>A ALLOCATED FUNDS</b>			495,370.77			14,579.51	20,126.75	56,898.70	91,564.96	403,805.81 18%
01 Allocated funds			367,425.00					8,895.00	358,530.00	2%
01 Allocated funds		COGES	367,425.00					8,895.00	358,530.00	2%
02 Est. Obras Protección Trinidad			82,669.96			14,579.51	20,126.75	47,963.70	0.00	100%
01 Allocated funds		COGES	82,669.96			14,579.51	20,126.75	47,963.70	0.00	100%
03 Implement. plantas generadoras de Oxigeno			45,275.81					0.00	45,275.81	0%
01 Allocated funds		COGES	45,275.81					0.00	45,275.81	0%
<b>B ALLOCATED FUNDS BOL00008 (SOLDE)</b>			135,134.32		35,275.50	99,859.82		0.00	135,134.32	100%
01 "5 Estudio Desarrollo Economico No			16,785.00			16,785.00		0.00	16,785.00	100%
01 Allocated funds		COGES	16,785.00			16,785.00		0.00	16,785.00	100%
02 "09 Realización de 12 estudios a Diseño			3,711.05			3,711.05		0.00	3,711.05	100%
01 Allocated funds		COGES	3,711.05			3,711.05		0.00	3,711.05	100%
03 "11 Estudio de Análisis competitivo de 7			44,023.49		35,275.50	8,747.99		0.00	44,023.49	100%
01 Allocated funds		COGES	44,023.49		35,275.50	8,747.99		0.00	44,023.49	100%
04 "14 Factibilidad conexión Av. Periferica Av.			33,474.20			33,474.20		0.00	33,474.20	100%
01 Allocated funds		COGES	33,474.20			33,474.20		0.00	33,474.20	100%
05 "15 SGP Conceptualiz.de la Modernización			8,512.39			8,512.39		0.00	8,512.39	100%
01 Allocated funds		COGES	8,512.39			8,512.39		0.00	8,512.39	100%
06 "16 Desarrollo Infraestruc. Espacial			0.00					0.00	0.00	7%
01 Allocated funds		COGES	0.00					0.00	0.00	7%
		REGIE	0.00					0.00	0.00	7%
		COGEST	1,292,161.61		35,278.67	114,441.53	20,126.75	56,858.70	226,705.65	1,065,455.96 18%
<b>TOTAL</b>			1,292,161.61		35,278.67	114,441.53	20,126.75	56,858.70	226,705.65	1,065,455.96 18%

# Budget vs Actuals (Year to Month, Last 5 Years) of BOL0602811

Project Title : **Fondo de estudios y de consultorias**

Budget Version : **E4**

Currency : **EUR**

YIM :

Year to month : **31/12/2009**

**Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing**

	Status	Fin Mode	Amount	Start to		Expenses			Total	Balance	% Exec
				2005	2006	2007	2008	2009			
<b>07 "17 Factibilidad conexión Tacagua-Killman</b>			28.628,19			28.628,19		0,00	28.628,19	0,00	100%
01 Allocated funds		COGES	28.628,19			28.628,19		0,00	28.628,19	0,00	100%
<b>Z UNALLOCATED FUNDS</b>			661.656,52		3,17	3,20		0,00	6,37	661.650,15	0%
01 Unallocated funds		COGES	661.656,52		3,17	3,20		0,00	6,37	661.650,15	0%
01 Balance for new studies		COGES	661.656,52		3,17	3,20		0,00	6,37	661.650,15	0%

REGIE												
COGEST	1.292.161,61			35.278,67		114.441,53		20.126,75		56.858,70	1.065.455,96	18%
<b>TOTAL</b>	<b>1.292.161,61</b>			<b>35.278,67</b>		<b>114.441,53</b>		<b>20.126,75</b>		<b>56.858,70</b>	<b>1.065.455,96</b>	<b>18%</b>